

**PROJET DES RENCONTRES DU CNIS
EN PARTENARIAT
AVEC L'ASSEMBLÉE DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE**

**POUR RÉPONDRE AUX MISSIONS SOCIALES DES CONSEILS GÉNÉRAUX,
QUEL SYSTÈME D'INFORMATION STATISTIQUE ?
OU : QUELLE OBSERVATION SOCIALE ?**

Introduction et cadre général du colloque

Les Rencontres du CNIS de juin 2005, tenues à Rennes sur le thème général « Décentralisation et statistique » se concluaient sur la prise de conscience d'un nouveau chantier pour le moyen terme afin d'adapter la statistique publique française à la nouvelle configuration de politiques publiques plus largement décentralisées, dans un cadre juridique et réglementaire qui venait juste d'être actualisé et stabilisé.

Le vice-président du CNIS, Jean-Pierre Duport, concluait ainsi la journée : « Il faudra distinguer dans nos travaux ce qui relève du maintien d'un système d'information national classique s'appuyant sur des collectivités locales ou les services déconcentrés de l'État de ce qui relève d'un système de statistiques devant répondre aux besoins des acteurs locaux pour mener leurs politiques propres. Si nous mélangeons les deux aspects et que nous mettons au service des acteurs locaux un système élaboré à partir des besoins anciens d'un système national, nous irons droit à l'échec ». Il souhaitait également que, « dès lors que nous inventons un système nouveau, il faut que nous travaillions avec les associations d'élus locaux ».

Trois ans après cette journée, un travail important a été réalisé de toutes parts, mais sa visibilité n'est probablement pas entièrement assurée et les questions nouvelles qui se posent sans doute chemin faisant gagneraient à être rassemblées et confrontées dès maintenant.

Le projet de colloque présenté ci-après propose précisément de travailler les questions nouvelles qui se posent du point de vue de l'information statistique et de la connaissance utile autant pour les acteurs locaux dotés de responsabilités nouvelles ou nettement renforcées que pour l'État et le gouvernement, dans sa position nouvelle dégagée des responsabilités opérationnelles, mais investi de missions accrues d'élaboration d'instruments adaptés et de garantie de l'égalité des citoyens situés dans des territoires distincts.

Pour éviter la dispersion ou l'excessive généralité des questions traitées, le choix a été fait de travailler sur le cas des départements et avec l'Assemblée des départements de France qui les regroupe (ADF).

La méthode de travail est volontairement pragmatique : en se centrant sur des thématiques précises, il s'agit de comparer des expériences vécues et de les analyser ensemble pour dégager les acquis déjà engrangés, mettre en évidence des questions nouvelles posées à la statistique publique et entendre les attentes de tous les acteurs concernés.

La démarche est donc celle d'un bilan daté et partiel de l'état de la statistique territorialisée utile dans le domaine des politiques sociales, qui sont celles plus spécifiquement attribuées aux départements ; mais on en attend aussi des questions à résoudre dans le proche futur. Ce bilan ouvrant sur des questions nouvelles contribue bien à ce que le CNIS, plus généralement, se propose de réaliser durant l'année 2008 sur les principaux thèmes de compétence de ses formations, juste avant d'ouvrir les consultations et les débats pour définir les objectifs de moyen-terme de la statistique publique 2009 -2013 qu'il va engager bientôt.

Problématique du colloque

Après la décentralisation, les Conseils Généraux, qui ont fait face à la mise en place de nombreux dispositifs, ont toutes les raisons de développer une observation sociale et de se doter d'outils d'observation.

Mais ils se heurtent à de nombreuses difficultés : difficulté d'accéder à l'information, systèmes d'information tant interne qu'externe très éclatés et souvent peu accessibles, manque de compétences etc.

Pourtant des Conseils Généraux montent des équipes ou des démarches d'observation sociale. On peut penser qu'ils seront amenés dans les années qui viennent à se doter de moyens d'étude, d'observation et d'évaluation de leurs politiques sociales, pour le pilotage de leurs actions.

Comment le développement de fonctions études et statistiques au sein des conseils généraux interroge-t-il le système statistique public tant dans les thématiques abordées que dans son organisation du système d'information ?

Parallèlement, l'État et ses services doivent pouvoir assurer une comparabilité et une claire compréhension des effets des politiques menées, voire en permettre l'évaluation sur l'ensemble du territoire. Il faut donc assurer un système d'information adapté à ces exigences, ce qui suppose l'adoption par tous de règles de cohérence, en termes de concepts, de nomenclatures, de méthodes communes de collecte de l'information statistique, de qualité, etc. Comment penser une organisation de la statistique publique permettant de concilier des objectifs aussi divers ?

L'organisation du colloque

Il devrait s'appuyer essentiellement sur les Conseils généraux qui ont réalisé des démarches d'observation et ont une expérience en matière de politiques sociales.

Il devrait partir des préoccupations majeures des Conseils généraux et donc approfondir davantage des thématiques spécifiques comme la dépendance (personnes âgées, handicap...), l'insertion (devenir des personnes entrées dans le dispositif RMI), la pauvreté et la précarité, ...

Il devrait aussi partir des expériences des uns et des autres et permettre de faire apparaître des axes de travail et des orientations pour ceux qui voudraient développer de telles fonctions.

Pour assurer un bon équilibre des préoccupations précédentes, le colloque pourrait :

- être sous la responsabilité conjointe de l'ADF et du CNIS
- être piloté conjointement par l'ADF et le CNIS, avec une structure de pilotage légère à définir, où seraient représentées des personnalités de l'ADF, de l'ANDASS et de la statistique publique
- être préparé par un groupe de travail à définir, associant étroitement à la préparation : élus, responsables administratifs et techniciens de terrain des conseils généraux, représentants de la statistique publique.

Les objectifs du colloque

Le travail amorcé lors du colloque (et dès sa préparation) pourrait déboucher :

- sur la nécessité pour les CG de disposer d'un système d'information partagé permettant des travaux d'études au sein des CG ainsi que des comparaisons entre territoires,
- sur les priorités en terme d'études à mener, ou de boîtes à outils/méthodologies d'études, qui pourraient intéresser l'ensemble des CG,
- sur l'identification de leurs besoins vis à vis du SSP en matière d'information statistique.

En terme d'acteurs, les impacts possibles pourraient se traduire dans les termes suivants :

- des interrogations vis à vis du système statistique public : INSEE, DREES, DARES, Équipement...et sur la façon de faire dialoguer ce SSP avec les CG
- de clarifier les rôles en matière de production de données, de gestion du système d'information et de mise à disposition.

Date du colloque : compte-tenu des disponibilités du CNIS et des échéances électorales des conseils généraux, les créneaux de réalisation vont de septembre 2007 (proposition de l'ADF) jusqu'à la première quinzaine de janvier 2008 (date limite en raison du calendrier des élections cantonales)

Lieu du colloque : à préciser avec l'ADF (qui a proposé Nantes).

* *

Connaître pour mieux agir

Proposition de déroulement du colloque(à débattre)

I- matinée

Ouverture : intervention ADF et CNIS

Matin - séquence 1- Table ronde introductive

Elle pourrait se construire autour des questions : **pour faire face à leurs responsabilités, quelles sont les démarches d'observation actuelles ? Quels sont les acquis récents et à quelles difficultés se heurtent les Conseils généraux ?**

Ce débat introductif devrait mettre en relief les réflexions d'un élu, Vice-président, d'un directeur d'action sociale ou encore d'une personne ayant en charge l'observation sociale. Quels sont leurs questionnements et qu'attendent-ils du colloque ?

A l'appui de ce débat présentation de quelques expériences : observatoire transversal du Val d'Oise, démarche de pilotage et d'évaluation des Hauts de Seine, de la Manche, l'observatoire social de la Loire.... La préparation de ce colloque pourrait être l'occasion de rassembler des fiches présentant sous une grille commune les différentes expériences et démarches connues.

De même, des travaux et études menés en partenariat entre la statistique publique et les conseils généraux pourraient être présentés sous l'angle de l'apport de ce type de travail coopératif et des améliorations à lui apporter.

Une synthèse présentant les convergences des intérêts et des attentes et les difficultés rencontrées serait utile pour conclure la table ronde.

Le point de vue d'un intervenant comme COMPAS pourrait être sollicité¹

Matin - séquence 2- Un travail en ateliers parallèles porterait sur quatre thématiques

- La dépendance et les personnes âgées. Comment l'information peut-elle aider au pilotage de cette politique ?
- Le passage du RMI vers l'emploi et des expériences de travaux entrepris par quelques départements.
- L'analyse de la pauvreté-précarité. Exemple des CG du Nord et du Pas-de Calais, de la Meurthe et Moselle.
- Une analyse par territoire infra-départemental (diagnostic transversal) pour étayer une discussion avec les élus et les partenaires (exemple des CG 92 et 67)

Naturellement la préparation de chaque atelier devrait pouvoir présenter des réalisations associant l'INSEE, la DREES voire d'autres acteurs tant locaux que nationaux pouvant servir de points de repère.

II- Après-midi

Quelles réponses du système statistique public ? Cette partie du colloque viendrait en réponse aux questionnements exprimés le matin et situerait les enjeux de moyen-terme pour l'ensemble de la statistique publique.

Elle serait traitée en deux phases :

- état des lieux sur l'accès aux informations : production d'informations statistiques, contenu et forme de mise à disposition des données, coopérations d'étude et de connaissance statistique entre la statistique publique et les acteurs publics (ici les conseils généraux) ;
- conditions du dialogue entre les CG et le système statistique public (SSP) pour un système d'observation plus efficace.

Après-midi - séquence 1- L'accès aux informations : les réponses actuelles

La parole pourrait être donnée aux producteurs d'information et aux utilisateurs (témoignages).

¹ Il est probable qu'il faudra faire intervenir l'ODAS via Claudine Padieu

- Quelle est l'offre du système statistique public et des organismes qui ont une responsabilité déléguée d'information statistique (INSEE, DREES, CAF, mais aussi ADF, ANDASS..) ?
- Y a-t-il nécessité d'harmoniser et de rationaliser le système de collecte et selon quelles modalités ?
- Les outils conçus par la statistique publique suffisent-ils à répondre aux besoins des acteurs ?
- Y a-t-il des difficultés concrètes d'accès à l'information ?

Après-midi - séquence 2 - Le dialogue entre les CG et le SSP (table ronde) : des axes de progrès à développer

- Hormis quelques dispositifs d'information nationaux, ce seront demain les Conseils généraux et les services départementaux qui maîtriseront et produiront une partie croissante de l'information nécessaire. Une question préalable n'est-elle pas justement celle du **partage CG/SSP dans la production des données** ?
- Par ailleurs, la décentralisation fait que les CG maîtrisent davantage de données à la source mais ne sont pas organisés pour les consolider et les valoriser : **quel partage CG/SSP pour la consolidation et la valorisation des données** ?
- Faire évoluer le système d'information utile aux CG suppose des structures de dialogue et de concertation entre les partenaires concernés : **quelles modalités pour le dialogue CG/SSP** ?

Ces questions générales peuvent se décliner en une série de questions plus particulières, dont la formulation reste à préciser et affiner et dont la liste ci-après donne une première idée :

- Objectivité et caractère public des informations statistiques : comment ces nouveaux acteurs peuvent-ils y contribuer ?
- Quel appui du système statistique public vis à vis des Conseils Généraux ?
- Comment le système statistique public voit-il les cellules statistiques émergentes dans les collectivités territoriales ?

Enfin, de nouveaux questionnements pourraient apparaître :

La décentralisation amène à devoir éclairer des problèmes nouveaux et un besoin accru de données territorialisées, par rapport auxquels des travaux ne peuvent être raisonnablement menés dans chaque département de façon spécifique.

- Quelles opérations et travaux d'études nouveaux émergent-ils ?
- Comment des travaux nationaux peuvent-ils éclairer le local ?

III- Conclusion

Les conclusions du colloque seraient tirées par l'ADF et le CNIS.